

## ***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 2 juin 2014, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 956-14 pourvoyant à la consolidation du déficit  
2013 et les frais afférents, et pour ce faire, un règlement  
d'emprunt de 181 600 \$ sur 15 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 4 juillet 2014. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2014

Céline LeBlanc  
Greffière